



Ville de Dakar

Montréal 

## Entente d'amitié et de coopération entre Dakar et Montréal

La Ville de Dakar en République du Sénégal représentée par son Maire Monsieur Khalifa Ababacar SALL et la Ville de Montréal au Canada représentée par son Maire Monsieur Denis CODERRE (ci-après désignées « les deux villes ») signent cette entente en vue de bâtir des relations étroites de coopération et de poursuivre des objectifs de croissance et de développement mutuels.

### Article 1. – Introduction

Les deux villes entretiendront des échanges amicaux et établiront des initiatives de coopération fondées sur l'égalité et les avantages mutuels, en conformité avec les lois et règlements régissant leurs pays respectifs.

### Article 2. – Police municipale

Les deux villes conviennent de poursuivre la coopération entre leur police municipale afin d'encourager l'échange d'expériences et de meilleures pratiques en matière de prévention, de vigilance et de sécurité.

Elles envisageront également une coopération pour le renforcement des capacités des volontaires de la Ville de Dakar.

### Article 3. – Finances

Les deux villes établiront une coopération en matière de finances locales en vue d'améliorer et d'optimiser le rendement de leurs ressources propres par la réalisation d'études et le renforcement des capacités de leurs agents.

### Article 4. – Vivre ensemble /

Les deux villes, par le biais de l'Observatoire international des maires sur le Vivre ensemble, entendent partager leurs expériences et meilleures pratiques en matière de vivre ensemble, dans une perspective d'inclusion et de vigilance, pour renforcer leurs habiletés à vivre en harmonie.

### Article 5 - Francophonie

Les deux villes poursuivront leur collaboration en matière de Francophonie, notamment via l'Association internationale des Maires francophones dans laquelle elles sont toutes deux fortement investies.

Elles envisageront également des échanges à travers leurs réseaux d'universités francophones et avec l'Organisation internationale de la Francophonie.

### Article 6 - Culture

Les deux villes conviennent de développer une coopération en matière de culture, notamment via le Réseau des Villes Créatives de l'UNESCO dans lequel elles sont membres dans la perspective d'initier et de développer des convergences interdisciplinaires.

### Article 7. – Environnement, Développement durable et changements climatiques

Les deux villes établiront des initiatives d'échange et de coopération dans le domaine de l'environnement (gestion des déchets, eau), en développement durable et en changements climatiques, dans le cadre d'organisations internationales de premier plan telles que l'ICLEI – Conseil international pour les initiatives écologiques locales –, le Réseau 100 villes résilientes (100 VR), l'Association mondiale des grandes métropoles (Metropolis) et Cités et gouvernements locaux unis (CGLU).

### Article 8. – Economie - Économie sociale et circulaire

Les deux villes reconnaissent la nécessité de favoriser les échanges entre leurs acteurs économiques ainsi que la nécessité d'une collaboration dans les domaines de l'économie sociale et circulaire. Elles conviennent à cet effet de renforcer les échanges et la coopération, notamment dans le cadre du Global Social Economy Forum 2016 (GSEF2016), qui se tiendra en septembre 2016 à Montréal.

Cette Entente a été rédigée en français en deux (02) exemplaires originaux et entrera en vigueur à compter de la date de sa signature officielle à Dakar, le 10 octobre 2015.

Monsieur Khalifa Ababacar SALL



Maire de la Ville de Dakar

République du Sénégal

Monsieur Denis CODERRE

Maire de la Ville de Montréal

Québec, Canada

Archives de la Ville de Montréal